



## LES CLEFS EN NORD DU BIEN VIEILLIR

### « Dénouer les conflits pour vivre sereinement »

Conflits intergénérationnels, désaccords familiaux sur la garde des petits enfants, la cohabitation, l'obligation alimentaire, la répartition des dépenses liées à la dépendance, tensions aidants-aidés, décision d'entrée en établissement, successions conflictuelles... Quels que soient l'objet, ces conflits familiaux empoisonnent la vie.

Il est pourtant essentiel de dénouer les conflits pour préserver l'entente et la cohésion de la famille et vivre sereinement.

### Pour régler à l'amiable un désaccord, avez vous pensé à la médiation familiale ?

#### Qui peut demander une médiation familiale?

Toute personne concernée par un conflit (époux, enfant, concubin, grands-parents, ...)

#### Comment se déroule une médiation?

La médiation familiale a pour objectif de favoriser la communication pour que chacun s'exprime et confronte ses opinions dans un cadre de confidentialité et d'impartialité. Elle se déroule en 3 étapes : un entretien d'information gratuit, des séances de médiation et au final, un projet d'entente ;

#### Quel est le coût de séances de médiation?

- ♦ pour les services conventionnés avec la CAF, tarif de 2 € à 131€ /séance/personne, en fonction d'un barème national et des revenus ;
- ♦ en libéral, tarif libre ;

#### Où s'adresser pour obtenir les coordonnées de médiateurs ?

- ♦ auprès du CLIC de votre territoire (site le Nord.fr) ou
- ♦ sur le site de la CAF [www.caf.fr](http://www.caf.fr) (cf plaquette jointe)
- ♦ sur le Site FENAMEF : [www.mediation-familiale.org](http://www.mediation-familiale.org)
- ♦ sur le site APMF : [www.pourlamediationfamiliale.fr](http://www.pourlamediationfamiliale.fr)